



Communiqué

Réduction du bruit routier

Lausanne se munit d'un radar acoustique

Suite au test concluant mené à travers la ville de Lausanne à l'automne 2020, la Municipalité a décidé d'acquérir un radar antibruit afin de compléter son programme d'assainissement du bruit routier. Démontable et déplaçable, le radar sera positionné à partir du mois de mars 2021 à différents endroits stratégiques sur le territoire communal, définis en collaboration avec la police municipale.

« Nous mettons un point d'honneur à lutter contre le problème des nuisances sonores liées à la circulation et prenons très au sérieux cette question majeure pour le bien-être et la santé des Lausannoises et des Lausannois », souligne Madame Florence Germond, conseillère municipale en charge du Service de routes et de la mobilité. Le nouveau dispositif agira en complément d'autres mesures de lutte contre le bruit routier, notamment des mesures visant à appeler la population à se tourner vers la mobilité active et les transports publics, la création de nouvelles zones modérées, la pose de revêtements phono absorbants et la généralisation de la limitation à 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal la nuit.

Bilan concluant

Le test effectué sur huit semaines à l'automne 2020 a en effet confirmé la nécessité de lutter contre le bruit routier afin de ramener le niveau sonore en ville de Lausanne à un niveau tolérable. Permettant de relever également la vitesse, le radar test a relevé que les bruits excessifs sont beaucoup plus nombreux la nuit, de même que les excès de vitesse, confirmant la pertinence du 30 km/h de nuit pour lutter à la fois contre les nuisances sonores et une meilleure sécurité en ville. Par ailleurs, au centre-ville, un véhicule passe en moyenne toutes les cinq minutes en produisant un bruit supérieur à 83 dB, constituant un niveau sonore très élevé et un risque pour la santé. Entre 70 et 82 dB, soit un niveau susceptible de déranger ou de réveiller la population pendant la nuit, cet intervalle descend à toutes les 17 secondes. Enfin, il a été relevé que les motos jouent un rôle prépondérant de la production de bruits excessifs, de même que certains comportements sur la route.

Sensibiliser contre la pollution sonore

Aussi appelé « radar pédagogique du bruit », le nouveau dispositif a pour fonction de sensibiliser les usagers et usagères motorisés sur l'impact de leurs véhicules et de leur façon de conduire sur l'environnement sonore. Le panneau indique ainsi « Bruit » lorsque sont dépassés les 83 décibels, seuil au-delà duquel le bruit a des conséquences négatives sur la santé. Comme le rappelle Monsieur Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de la police lausannoise, « il ne s'agit pas d'un radar en tant que tel, mais bien d'un dispositif préventif et informatif. Il permettra de répondre aux plaintes du voisinage et sera placé par la police successivement dans les lieux présentant un niveau sonore trop élevé du fait de la circulation ». Des gestes simples suffisent à faire la différence pour une ville plus saine et agréable à vivre. Il s'agit notamment du fait, par ailleurs obligatoire, de respecter les limitations de vitesses, mais aussi d'accélérer de façon progressive en évitant de faire monter les tours du moteur au-delà de 2'000 (diesel) ou 2'500 (les autres) et de ne pas klaxonner, si ce n'est pour signaler un danger.



Bruit routier et conséquences sur la santé

La recherche médicale a établi un lien scientifique entre une exposition à des bruits excessifs et des troubles du sommeil, du système cardiovasculaire et du métabolisme. Les personnes vivant à proximité d'une route bruyante dorment moins bien, ont des cycles de sommeil plus courts ou subissent des micro-réveils perturbateurs. Le manque de repos conduit à une augmentation du stress, à une perte de productivité et à un développement supérieur à la norme de maladies cardio-vasculaires. D'après l'étude Sirene, réalisée en Suisse en 2019, ce sont environ 500 personnes qui meurent chaque année suite à des maladies cardio-vasculaires ayant le bruit routier comme facteur aggravant : [voir étude Sirene : <https://medicalforum.ch/fr/article/doi/fms.2019.08021>].

Lieux	Plus de 83dB	Entre 70 et 82dB
	fréquence entre les véhicules	
Centrale	4 min 42s	17 s
Bugnon	9 min 19s	15 s
Tivoli	30 min 38s	28 s
Genève	11 min 8s	17 s
Ouchy	10 heures 30min	3 min 46 s
Léman	27 min 39s	19 s
Reposoir	2 heures 45min	1 min 21 s
Borde	56 min	23 s

Il est à noter que ces valeurs ont été relevées dans le cadre d'une opération de sensibilisation. Elles sont donc indicatives et non comparables avec les normes fixées dans la législation fédérale. En effet, il s'agit de valeurs instantanées sur 24H au bord de la route et non du bruit moyen sur une période donnée. Elles devront faire l'objet de confirmations qui seront effectuées grâce à l'achat du radar.

Source : Ville de Lausanne

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00
- Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39

Lausanne, le 20 janvier 2021